

AVIS de publicité domaniale
Régie des ports de Plaisance du TCO

Occupations d'emplacements pour activité de commerces ambulants
à proximité de la rondavelle du Port de Saint-Leu

Convention d'Occupation Temporaire (COT) du Domaine Public Portuaire (DPP)

Modalités générales :

- Occupation autorisée uniquement en bordure du chemin piéton côté mer, pour des chapiteaux et des petites échoppes de buvette non alcoolisée et restauration rapide sur place. Les emplacements sont délimités sur une carte avec un numéro attribué à chaque forain retenu. Le nombre d'emplacements disponible est de 12 emplacements.
- Pas d'autorisation en dehors de ce périmètre, sauf accord express restreint.
- Pas de camion bar (conformément à la délibération du Conseil municipal de St-Leu qui interdit tout camion bar, camion pizza sur le littoral de la commune)
- Autorisation **uniquement les dimanches soir** et lors de quelques manifestations exceptionnelles (14 juillet, messe des pêcheurs, Leu Tempo, ...)
- Montants de la redevance : voir ci-dessous
- Sous-location interdite
- Pas de remboursement en cas d'absence.

Tarifs redevance domaniale :

Les montants de redevances sont fixés par délibération du Conseil Communautaire suivant 3 dimensions standard d'installation.

Grande installation : Forfait Emplacement pour les grands chapiteaux (3x4m, voire 3x6m) : 25 € la soirée, soit **100 € le mois** (1 200 €/an)

Installation moyenne : Forfait échoppe moyenne (environ 3x3m) : 20 € la soirée, soit **80 € le mois** (960 €/an)

Petite installation : Forfait petite échoppe (environ 2 à 4m²): 15 € la soirée, soit **60 € le mois** (720 €/an)

Auxquelles s'ajoute un forfait à chaque emplacement quelle que soit sa taille) de **50 € pour l'année** couvrant les manifestations exceptionnelles et les festivals

Durée de la Convention d'Occupation Temporaire (COT) :

Autorisation d'occupation prévisionnelle de **3 ans**, à compter de la signature de la COT.

Disponibilité prévisionnelle pour installation : à partir du dimanche 2 juin 2019.

Composition minimale du dossier de candidature :

- Fiche de renseignements à remplir (en annexe du présent document) :
 - o Nom de la société, et nom-prénom du gérant
 - o Kbis
 - o N° de GSM et adresse mail
 - o Copie de pièce d'identité, et de justificatif d'adresse datant de moins de 3 mois
 - o Numéro de l'emplacement souhaité (voir plan annexé)
 - o Surface de l'installation commerciale
 - o Description de l'activité de vente de denrées de bouche, ou de boissons non alcoolisées
 - o Descriptif précise des sources d'énergie (gaz, électricité) et des équipements de sécurité associés (extincteur, limitation des risques de pollution, ...)
 - o Photocopie et numéro de carte de vente ambulante délivrée par la CCIR ou la CMR
 - o Attestation d'assurance professionnelle valide en juin 2019 ;
- RIB
- Imprimé SEPA (annexé) rempli et signé
- Tout document nécessaire à la bonne appréciation de l'activité et de l'installation envisagées.

Critères de sélection des candidats :

Expérience et références du candidat dans des domaines similaires ;

- Qualité technique de la proposition ;
- Prise en compte de l'environnement ;
- Qualité commerciale et économique de la proposition.

Attribution :

Par le Président du TCO après analyse des services Régie des ports de plaisance du TCO.

Un seul emplacement sera accordé à un même demandeur, et il ne pourra pas y avoir plusieurs emplacements avec le même type de produits vendus.

Information du résultat de l'appel à projet

Tous les candidats recevront sur leur adresse mail un message les informant de la suite donnée à leur candidature sous un délai maximum d'un mois.

Dépôt des offres :

Le dossier de candidature est à transmettre sous enveloppe fermée à :

TCO - Régie des Ports de Plaisance - 1 rue Eliard Laude – BP 50049 – 97822 LE PORT Cedex

Date limite de remise des dossiers de candidature :

Dépôt des offres avant le **Jeudi 23 Mai 2019 à 12h00**

Autres informations :

Les demandes de renseignements complémentaires seront présentées sur demande écrite par mail (rpp@tco.re) 8 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres. Les réponses seront publiées sur le site du TCO au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des candidatures, à la rubrique correspondant à l'avis de publicité.